Publié par le TNPF le 24/01/2019 - Edité le 11/11/2026

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Marquages d’un pneu

Marquages associés à la dimension du pneu

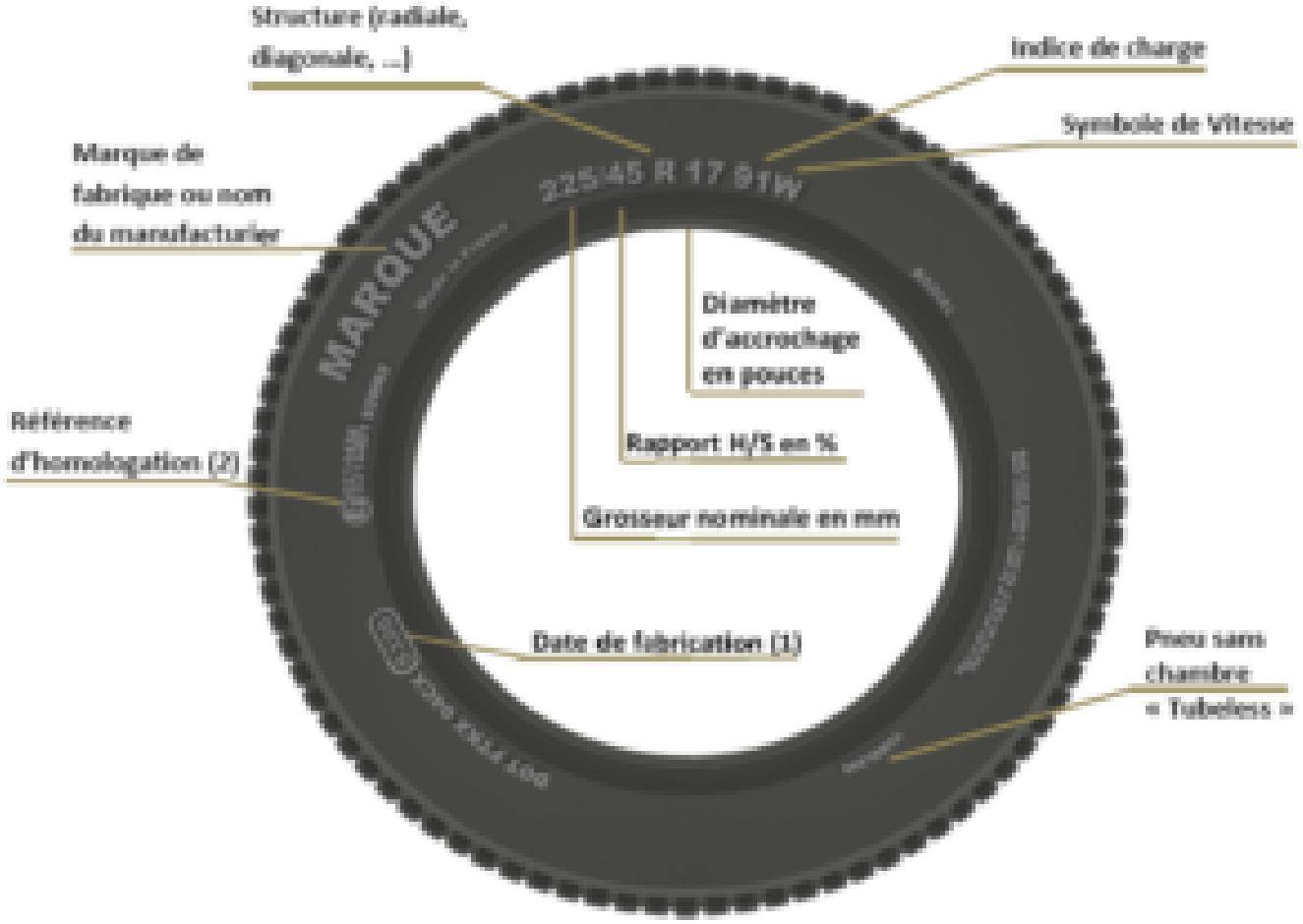
Il est indispensable de connaître la dimension des pneus (avant et arrière) qui équipent votre voiture.

Les pneus comportent, sur les côtés (autrement appelés flancs) un certain nombre d’indications complémentaires. Parmi ces indications, certaines ont un caractère réglementaire.

Document édité depuis : https://www.tnpf.fr/partage/marquages-dun-pneu-2/

Publié par le TNPF le 24/01/2019 - Edité le 11/11/2026

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



225	Largeur nominale en millimètres (mm) de la section du pneu (de flanc à flanc).
45	Rapport d'aspect, appelé aussi « série » du pneu. C'est le rapport exprimé en %, de la hauteur du flanc du pneu par rapport à sa largeur nominale. Dans cet exemple, la hauteur du flanc est égale à 45 % de 225 mm soit environ 101 mm.
R	Pneu à structure radiale : R = **RADIAL**

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

17	Diamètre nominale de la jante = diamètre intérieur en pouces du pneu (1 pouce = 25,4 mm) Ici, le diamètre intérieur du pneu est donc de 432 mm. **Attention, le diamètre de la jante sur laquelle le pneu est monté doit être toujours identique au diamètre intérieur du pneu.**
91	Ce nombre est très important, il indique la charge maximale que peut supporter le pneu à la pression de gonflage de référence. **C'est l'indice de charge du pneu.** Le nombre indique la charge maximum que peut supporter le pneu sur un côté du véhicule. Ici, 91 correspond à 615 kg soit 1 230 kg à l'essieu pour une pression de référence à 2,5 bars.
W	Code de vitesse du pneu. C'est la vitesse maximale à laquelle le pneu peut rouler. Ici, W = 270 km/h
TUBELESS	Ce pneu est dit TUBELESS ou à chambre incorporée. **Doit donc se monter impérativement sans chambre à air.** **Attention, vérifiez que la jante est également Tubeless.**

Marquages réglementaires qui attestent que le pneu est homologué par un pays:



Le code de la route, dans son article 1er de l'arrêté français du 18/07/2019, précise que les véhicules automobiles et leurs remorques doivent être équipés de pneumatiques homologués en application des Règlements UN R30 et R117.

Cette marque d'homologation se compose :

- de la lettre « E» suivie d'un nombre désignant l'Etat ayant accordé la réception (4 pour les Pays-Bas).
- de 2 numéros d'homologation correspondant respectivement aux règlements R30 et R117, ce dernier étant suivi des suffixes S, W et R attestant du respect des seuils de performance minimale en émissions sonores (S), adhérence sur sol mouillé (W = wet grip) et résistance au roulement (R).

DOT : (Department of Transportation – USA) est une exigence réglementaire américaine pour

l'exportation du pneu aux États-Unis et au Canada.

Autres marquages:

M + S : qui signifie Mud and Snow = indique que le pneumatique possède des capacités d'adhérence spécifiques sur les sols meubles tels que la neige.

 Pictogramme "3 Peak Montain SnowFlake", ce pictogramme indique que le pneu a été homologué en tant que « pneu pour conditions de neige extrêmes », ce qui implique qu'il a satisfait à un test réglementaire de performance sur neige.

Retrouvez nos informations sur le montage de pneus Hiver

TWI : Treade Wear Indicator (indicateur d'usure)

 Marquage (dit familièrement « escargot » applicable aux pneumatiques homologués en tant que pneumatique pour roulage à plat (autoporteur). Ces pneumatiques ont subi un test de roulage à plat et ont une structure spécifique identifiée par la lettre "F" placée avant le marquage du diamètre jante, par exemple : 225/40RF18.

 Marquage applicable aux pneumatiques radiaux homologués en tant que pneumatique à mobilité étendue (EMT = Extended Mobility Tyre). Ces pneumatiques ont subi un test de roulage à plat spécifique.

TUBELESS (TL) ou TUBE TYPE (TT)

Pneu TUBELESS (TL)

Publié par le TNPF le 24/01/2019 - Edité le 11/11/2026

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



C’est un pneu avec chambre à air déjà incorporée, qui est donc étanche seul. Un pneu TUBELESS doit être toujours monté sur une roue TUBELESS.

Il est donc fortement déconseillé de monter une chambre à air dans un pneu TUBELESS.

Pneu TUBE TYPE (TT)



C’est un pneu qui n’est pas étanche seul, il nécessite l’usage d’une chambre à air.

Il est recommandé d’utiliser une chambre à air neuve lors de chaque montage/démontage du pneu sur la jante.